

vous proposent deux journées de
formation et de réflexion sur le thème :

SOUTENIR ET FACILITER LES ACTIVITES AGRICOLES SUR SON TERRITOIRE

le mercredi 9 mars 2022
de 9h30 à 17h00

et le jeudi 10 mars 2022
de 9h30 à 17h00

Espace culturel et de loisirs

Route de Villefranche

46090 ARCAMBAL

Le droit à la formation des élu-es

Deux possibilités vous sont offertes depuis 2015 :

1 - Le droit à la formation issu de la loi n° 92-1 08 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux dans son titre II, les frais de formation des élu-es constituent une dépense obligatoire pour les collectivités. Faire valider sa formation par la collectivité.

2- Le droit individuel à la formation des élu-es (DIF élu-es) instauré par la loi n° 201 5-366 du 31 mars 201 5 permet aux élu-es de bénéficier d' un accès aux formations. Depuis 2016, chaque élu-e dispose de 400 € de formation par an payée par le fonds mutualisé abondé par le 1% prélevé sur toutes les indemnités des élu-es. L' inscription des élu-es doit être adressée à la CDC au minimum 2 mois avant la formation (plus d' informations sur le site de F&C ou par e-mail : contact@formationcitoyennete.org).

L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-es est enregistré dans le Val de Marne (94).

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront dans le 1^{er} cas faire l'objet d'une demande de remboursement auprès de la collectivité locale et dans le 2^e cas ce sera un document à remplir pour la Caisse des Dépôts (à télécharger sur site :

<https://www.caissedesdepots.fr/droit-individuel-la-formation-dif-des-elus-locaux>)

En cas de désistement, si F&C n'est pas prévenue une semaine avant le stage : celui-ci sera facturé à hauteur de 100% du montant initial.

Tarifs et modalités d'inscriptions :

DES FORMATIONS POUR QUI ?

La formation proposée sur deux jours s'adresse à tous les élu-es locaux :

- dans leur premier mandat ou non ;
- ruraux ou urbains ;
- pour des actions de formation réunissant des élu-es de différentes collectivités.

COÛT DE LA FORMATION : 10 heures effectives
400 euros /personne les 2 jours

Pour ces formations, nous nous réservons le droit d'annuler jusqu'à 48 heures à l'avance, par défaut d'inscriptions suffisantes.

Bulletin d'inscription aux deux journées (valant convention simplifiée de formation)

Soutenir et faciliter les activités agricoles sur son territoire

Le mercredi 9 mars 2022 de 9h30 à 17h00 et le jeudi 10 mars 2022 de 9h30 à 17h00

Bulletin à renvoyer par courriel : contact@formationcitoyennete.org

Nom :	Conseil départemental :	Signature du candidat à la formation
Prénom :	Conseil régional :	
Adresse :	Collectivité territoriale :	
Téléphone :	Commune de :	
Code Postal :	Nbre d'hab.	
Ville :	(pour les élus communaux) :	Signature du responsable avec cachet
Email :		
Fonction élective :		

CACHET

Soutenir et faciliter les activités agricoles sur son territoire

Mercredi 9 mars 2022

9h30 Café d'accueil : présentation de la journée et des intervenant-es

10h00 Table ronde : **Comprendre la gestion du foncier agricole**

- Avec des responsables de la SAFER, de Terre de Liens et du service urbanisme du Grand Cahors ;
- Suivie d'une discussion-débat : « Comment impliquer les collectivités ? Comment faire autrement ? Quels outils ? »

12h30 Déjeuner

14h30 Table ronde : **Comprendre les enjeux et les difficultés de l'installation agricole**

- avec l'intervention de l'ADEAR du Lot et le témoignage d'une expérience d'installation dans le Lot
- Suivie d'une discussion-débat : « Quel rôle des élu-es en parallèle de ces parcours d'installation ? »

17h30 Fin de la première journée de formation

Jeudi 10 mars 2022

9h30 Café d'accueil : présentation de la journée et des intervenant-es

10h00 Table ronde : **Comprendre les difficultés et les enjeux de la transmission agricole**

- Avec l'intervention de la MSA, de l'ADEAR du Lot et le témoignage d'une expérience de transmission
- Suivie d'une discussion-débat : « Quel rôle des élu-es pour favoriser la transmission ? »

12h30 Déjeuner

14h30 **Synthèse et mises en situation**

- À partir d'exemples de solutions existantes et expérimentées pour favoriser l'installation et la transmission agricole
- Animé par l'ADEAR du Lot et Terre de Liens

17h30 Bilan des 2 journées de formation

Fin de la seconde journée de formation
Soit 10 heures de formation effective



formation
& Citoyenneté

Formation et Citoyenneté
21ter, rue Voltaire
75011 PARIS